

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 6 octobre 2020, à 20 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard  
Louise Arpin  
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard  
Martin Nichols  
Rosaire Phaneuf  
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 20h00.

**2- COVID-19 – TENUE DE LA SÉANCE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 187-10-20**

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 7 octobre 2020;

Considérant qu'un enregistrement audio a été mis sur le site internet pour chacune des séances du conseil du mois de mai, juin et juillet étant donné que les citoyens n'avaient pas accès à la salle du Conseil dû au COVID-19 ;

Considérant qu'à compter du mardi 4 août, les citoyens pourront à nouveau assister en personne aux séances du conseil municipal tout en respectant les règles de distanciation sociale, l'obligation du port du masque et un maximum de 4 personnes est autorisé à y assister;

Il est proposé Louise Arpin  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

Que la présente séance du conseil sera ouverte au public avec les places limitées, toutes en respectant les règles de distanciation sociale et l'obligation du port du masque.

**3- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION NUMÉRO 188-10-20**

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Nichols  
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter le point suivant :

19.1 Mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés – Mandat à Écho-tech H<sub>2</sub>O

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. COVID-19 – Tenue de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2020

5. Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure pour les lots 6 356 891, 6 356 892 et 6 356 893, situés sur la rue de l'Église, relative au lotissement et à la marge de recul latérale
6. Acceptation des comptes
7. Période de questions
8. Rapport du délégué à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
9. Loisirs – information des représentants du CCL
10. Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des Municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026 – Adhésion et autorisation
11. Bibliothèque et Archives nationales du Québec – Nomination de la directrice générale
12. Programme d'aide à la voirie locale – Volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale – Approbation du montant des dépenses
13. Vidanges des puisards, nettoyage des postes de pompages et de la chambre de graisse
14. Demande de dérogation mineure lots 6 356 891, 6 356 892 et 6 356 893, situés sur la rue de l'Église – Lotissement et marge de recul latérale projetée dérogatoire – Décision suite aux recommandations du CCU
15. Adoption du règlement numéro 260-20 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier certaines dispositions du chapitre 18 portant sur les chenils
16. CPTAQ – Appui à la demande d'autorisation de la compagnie 9146-6763 Québec Inc – Lot 3 698 595, rang Salvail Nord;
17. Entretien des patinoires – Mandat pour la saison hivernale 2020-2021
18. Surveillance de la patinoire – Recrutement
19. Divers
  - 19.1 Mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés – Mandat à Écho-tech H<sub>2</sub>O
20. Dépôt de la correspondance
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

#### **4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2020 RÉSOLUTION NUMÉRO 189-10-20**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Louise Arpin  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2020, tel que rédigé.

#### **5- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LES LOTS 6 356 891, 6 356 892 ET 6 356 893, SITUÉS SUR LA RUE DE L'ÉGLISE, RELATIVE AU LOTISSEMENT ET À LA MARGE DE REcul LATÉRALE**

Conformément à l'avis public du 21 septembre 2020, les informations sont données relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure relative au lotissement et à la marge de recul latérale sur les lots 6 356 891, 6 356 892 et 6 356 893 (lot situé à côté du 467 rue de l'Église)

#### **6- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 190-10-20**

##### **PAIEMENTS ANTICIPÉS**

C2000589	Vallieres Asphalte inc.	Chèque annulé: C2000589	(39 968,76) \$
C2000596	D R. Bazinet & Fils Ltée	Essence	395,74 \$

C2000597	D	Régie de l'A.I.B.R.	Eau consom 29-06 au 27-07	13 974,80 \$
C2000598	D	Eurofins Environex	Eau potable - Août	269,62 \$
C2000598	D	Eurofins Environex	Analyse d'eau usée	339,76 \$
C2000598	D	Eurofins Environex	Analyse d'eau usée Boucherie	143,15 \$
C2000598	D	Eurofins Environex	Analyse d'eau potable - Août	40,82 \$
C2000599	D	TNT Pro Custom inc	Inst alarme pour benne - GMC	751,37 \$
C2000600	D	Groupe Loutec inc.	Mèche	34,70 \$
C2000601	D	Roce portes de garage inc.	Entretien porte garage	344,93 \$
C2000602	D	Publications Municipales inc.	Plaque - Parc Halte-vélo	1 580,91 \$
C2000603	D	Cabinets Maska	Loc cabinet 14-07 au 10-08	218,46 \$
C2000604	D	Produits Beta Petrochemie	Produits mén Pavillon - Bureau	223,92 \$
C2000605	D	Leprohon	Vérif. unité murale Pavillon	144,54 \$
C2000605	R	Leprohon	Novelle air climatisé - Pavillon	1 892,78 \$
C2000606	R	Avizo Experts-Conseils Inc.	Égout Rte 137 - Mandat suppl.	8 568,52 \$
C2000607	D	Groupe GFE Inc.	Vérif Centre Synagri	471,22 \$
C2000608	D	Aquatech Société de gestion de l'eau inc	Traitement eaux usées - Août	1 448,03 \$
C2000608	D	Aquatech société de gestion de l'eau inc	Prélèvement eau potable - Août	387,58 \$
C2000609	D	Excavation Luc Beauregard inc.*	Changement huile - Chevrolet	88,34 \$
C2000609	D	Excavation Luc Beauregard inc.*	Changement d'huile - GMC	99,91 \$
C2000609	D	Excavation Luc Beauregard inc.	Excavation fossé Salvail Nord	597,87 \$
C2000609	D	Excavation Luc Beauregard inc.	Dispo rebut béton – 768 Princ	636,96 \$
C2000610	D	Télésystemes du Québec	Appel de service - garage	120,72 \$
C2000611	D	Kenworth Maska inc.	Rapport journalier	11,66 \$
C2000612	R	Municipalité de Saint-Jude	Déneig - abrasif - Grande-Ligne	2 858,49 \$
C2000613	D	Postes Canada	Distribution journal août	219,92 \$
C2000614	R	Vallieres Asphalte inc	Piste cyclable	25 496,09 \$
C2000614	R	Vallieres Asphalte inc.	Rép asphalte / égout Bas Étang	1 724,63 \$
C2000615	D	Patrick Archambault Transport inc.	Location 10 roues - asphalte	931,30 \$
C2000616	D	Gazons Tessier	Désherbage étangs aérés - 2/2	862,31 \$
C2000617	D	Premier Tech Aqua	Ent installation sept 538 Raygo	289,74 \$
C2000618	D	Enviro-Step Technologie inc.	Ent installation sept 350 Raygo	235,70 \$
C2000619	I	La Capitale Assureur	Assurance collective septembre	3 354,60 \$
C2000620	D	Services de Cartes Desjardins	Location équipement	400,01 \$
C2000621	D	Bell Mobilité inc.	Cellulaires voirie septembre	108,00 \$
C2000622	D	Tania Slobodian	Acompte pr aménag paysager	400,00 \$
C2000623	D	Fonds d'information sur le territoire	Mutation août	45,00 \$
C2000624	D	Régie de L'A.I.B.R.	Eau consom 27-07 au 28-08	19 296,20 \$
C2000625	D	Groupe Loutec inc.	Loc caméra pr toilette baseball	182,01 \$
C2000626	R	Services Exp inc	Test d'air - démolition bureau	6 726,04 \$
C2000627	R	Asisto inc	Vérif système mesure débit	937,05 \$
C2000628	D	Garage Gaston Chartier inc	Pneu tracteur gazon	277,65 \$
C2000629	R	Vallieres Asphalte inc	Rapiéçage d'asphalte	27 101,00 \$
C2000629	R	Vallieres Asphalte inc.	Rapiéçage d'asphalte	30 707,01 \$
C2000629	R	Vallieres Asphalte inc.	Rapiéçage d'asphalte	9 394,32 \$
C2000630	D	Groupe Maskatel LP	Internet pavillon 02-09/01-10	63,18 \$
C2000631	D	Mini-Entrepôts Bazinet inc	Loc entrepôt 01-10 au 31-12	534,63 \$
C2000632	D	Télébec	Télécopieur du 10-09/09-10	178,59 \$
C2000633	D	Konica Minolta	Copies juillet	39,99 \$
C2000633	D	Konica Minolta	Copies août	96,39 \$
C2000634	D	Konica Minolta	Location photocopieur octobre	155,64 \$
C2000635	D	Salle de réception Chez Jacques	Diner/formation sec civile	137,97 \$
C2000636	D	Excavation Luc Beauregard inc.	Réparation toilette baseball	873,23 \$
C2000636	D	Excavation Luc Beauregard inc.*	Réparation pneu tracteur gazon	57,49 \$
C2000636	D	Excavation Luc Beauregard inc.*	Lumières camion 6 roues	50,60 \$

C2000636	D	Excavation Luc Beauregard inc*	Réparation petit pick-up	46,27 \$
C2000637	R	Lecomte Pouliot inc.	Entretien système chauffage	413,91 \$
C2000638	D	Postes Canada	Distribution journal septembre	192,70 \$
C2000638	D	Postes Canada	Distribution avis cinéma ext.	192,70 \$
C2000638	D	Postes Canada	Distribution avis déro mineure	192,70 \$
C2000639	D	Réseau Internet Maskoutain	Téléphone IP octobre	152,92 \$
C2000640	D	BB Moteur	Réparation coupe bordure	114,87 \$
C2000641	D	Son-Arts Productions	Loc équipement cinéma ext	497,84 \$
L2000067	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS provincial août	18 473,78 \$
L2000068	I	Agence des Douanes et du Revenu	DAS fédéral août	6 851,16 \$
L2000069	I	Retraite Québec	RREM élus août	614,35 \$
L2000070	I	Hydro-Québec	Soccer 24/07 au 21/08	95,66 \$
L2000070	I	Hydro-Québec	Loisirs 22/06 au 13/08	980,13 \$
L2000070	I	Hydro-Québec	Éclairage public août	1 104,31 \$
L2000070	I	Hydro-Québec	Gym 21/07 au 20/08	1 617,70 \$
L2000070	I	Hydro-Québec	Garage du 18/04 au 15/06	202,04 \$
L2000071	I	Desjardins Sécurité Financière	REER employés août	1 843,70 \$
L2000072	I	Hydro-Québec	Usine épuration 29-07/25-09	1 462,08 \$
L2000072	I	Hydro-Québec	Bureau municipal 24-07/22-09	978,13 \$
L2000072	I	Hydro-Québec	Pompage Salvail 23-07/21-09	440,87 \$
L2000072	I	Hydro-Québec	Pompage Meubles 23-07/21-09	177,94 \$
L2000072	I	Hydro-Québec	Pompage Morin 23-07/21-09	186,70 \$
L2000072	I	Hydro-Québec	Eau potable 23-07/21-09	889,35 \$
L2000072	I	Hydro-Québec	Gymnase 21-08/21-09	1 503,56 \$
L2000072	I	Hydro-Québec	Soccer 22-08/22-09	158,53 \$
				<b>165 936,23 \$</b>

\* Entretien léger de notre mécanique automobiles

#### **SALAIRES VERSÉS EN SEPTEMBRE 2020 : 34 385,37\$**

I: Incompressible

R: Résolution

D: Délégation

#### **COMPTES À PAYER**

Kemira Water Solutions Canada	Sulfate alun étangs aérés	4 131,51 \$
M.R.C. des Maskoutains	Hon ing. travaux Petits-Étangs	966,00 \$
M.R.C. des Maskoutains	Mise à jour rôle d'évaluation	1 969,42 \$
M.R.C. des Maskoutains	Équilibrage rôle 2021/2023 – 1/2	12 489,86 \$
Entreprise B.J.B. inc.	Réparation lumières de rues	765,23 \$
R. Bazinet & fils Ltée	Essence	993,84 \$
Pavage Maska inc.	Asphalte	1 896,77 \$
Association directeurs municipal du Québec	Formation directrice générale	113,83 \$
Groupe Loutec inc.	Location scie à béton, compacteur, rouleau	478,15 \$
Bertrand Mathieu Ltée	Décontamination ancien site Laferté	52 683,24 \$
Malo François	Certificat piquetage - 768 rue Principale	689,85 \$
Laganière Mini-Moteur enr.	Fils pour coupe bordure	52,83 \$
Laganière Mini-Moteur enr.	Pompe machine à ligne	1 115,28 \$
Laganière Mini-Moteur enr.	Réparation coupe bordure	204,42 \$
Carrosserie Raymond Laguë	Réparer et peindre tracteur	1 609,65 \$
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques - septembre	8 309,87 \$
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	Matières recyclages – septembre	4 875,44 \$

Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	Matières organiques – septembre	5 408,41 \$
Marchand Josiane	Frais de déplacement	122,00 \$
Produits Beta Petrochemie	Produits ménagers	141,65 \$
Energies Sonic inc.	Propane gymnase	1 404,23 \$
Aquatech société de gestions de l'eau inc.	Trait eaux usée et prélèv eau potable-sept.	1 835,61 \$
D.M. Sécurité & Alarme	Surveillance gym 04-09 2020 / 04-09-2021	220,06 \$
Excavation Luc Beauregard inc.	Pont Salvail Sud	22 026,46 \$
Excavation Luc Beauregard inc.	Égout face au 615 rue Gagnon	1 810,28 \$
Excavation Luc Beauregard inc.	Égout face au 597 rue Gagnon	2 134,53 \$
Excavation Luc Beauregard inc.	Location excavatrice	301,24 \$
Excavation Luc Beauregard inc.	Ancien bureau mun - Ancien site Laferté	5 974,82 \$
Municipalité de St-Jude	Frais pour devis asphalte	176,18 \$
JLD Laguë	Pièce pour bordure	56,82 \$
Impression KLM	Journal municipale - août	1 086,51 \$
Therrien Couture Joli-Cœur sencrcl	Hon prof - 1365 Salvail Sud	1 214,14 \$
Ligne Maska	Lignage des routes	20 923,79 \$
Centre de rénovation A.L. inc.	Réparation fenêtre gymnase	689,85 \$
9005-0196 Québec inc.	Affiche pour cannabis	258,69 \$
9005-0196 Québec inc.	Autocollant - numéro civique	23,00 \$
Avard Valérie	Frais de déplacement	69,30 \$
McAsphalt Industries Limited	Collasse pour asphalte	310,44 \$
Nordik Démolition inc.	Travaux 768 Principale	85 581,64 \$
Excavation Roger Daigle	Pont de béton	1 264,73 \$
		<b>246 379,57 \$</b>

#### **MONTANTS ENCAISSÉS EN SEPTEMBRE 2020**

Taxes et droits de mutations	104 059,03 \$
Permis émis	595,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	60,45 \$
Publicité journal municipal	45,00 \$
Inscriptions - Camp de jour	85,90 \$
Inscriptions - Activités	33,93 \$
Location d'immeuble – Frais d'exploitation	365,25 \$
Location terrain balle	1 050,00 \$
<b>TOTAL - DÉPÔTS</b>	<b>106 294,56 \$</b>

#### **DÉPÔTS DIRECTS**

Intérêts banque septembre	374,80 \$
Frais d'exploitation septembre - Caisse Desjardins	365,25 \$
Vente de la thermopompe	100,00 \$
M.R.C - Remboursement Carrière et sablière du 01-01 au 31-05-2020	9 959,85 \$
Emploi Canada - Subvention camp de jour 2020	4 585,00 \$
Remboursement TPS-TVQ mai - Régie intermunicipale	1 471,25 \$
<b>TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS</b>	<b>16 856,15 \$</b>

#### **GRAND TOTAL**

<b>123 150,71 \$</b>
----------------------

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;  
Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Louise Arpin  
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en septembre 2020 pour un montant total 165 936,23 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en septembre 2020, au montant total de 34 385,37 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour octobre 2020, au montant total de 246 379,57 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de septembre 2020, au montant de 123 150,71 \$.

## 7- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

## 8- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la conseillère Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de septembre 2020 :

- Adoption du budget 2021;
- Adoption du plan d'action 2021;
- Relocation du site Éco-Centre.

## 9- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Retour sur l'activité du camp de jour, se fut un bel été malgré les multitudes de contraintes dû à la COVID;
- Retour sur l'activité du cinéma extérieur, 65 personnes y ont assistés;
- Activité de l'halloween : toujours en attente des directives du Gouvernement dû à la COVID, des informations vous seront transmises éventuellement;
- Projet de Pump Track, la Municipalité est à la recherche de subvention;
- Activité d'Arbre de Noël : nous attendons l'évolution de la pandémie. Informations à venir.

## 10- ENTENTE INTERMUNICIPALE EN DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONCERNANT L'APPLICATION DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX RIVES DES COURS D'EAU DES MUNICIPALITÉS SUR LEUR TERRITOIRE CORRESPONDANT AUX AIRES D'AFFECTATION AGRICOLE ET CRÉATION D'UN SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES BANDES RIVERAINES – 2021-2026 – ADHÉSION ET AUTORISATION RÉSOLUTION NUMÉRO 191-10-20

Considérant les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. c. C-27.1) et 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qui régissent les délégations de compétence et les ententes de services entre les municipalités et les MRC;

Considérant la résolution numéro 20-08-247 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 19 août 2020 à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique;

Considérant que ladite entente entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains et se termine le 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune;

Considérant que, conformément à la loi, la municipalité de La Présentation a reçu le ou vers le 4 septembre 2020, de la part de la MRC des Maskoutains, un projet d'entente intitulé *Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026*, accompagné de l'avis retrouvé l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

Considérant que le conseil de la municipalité de La Présentation souhaite adhérer à l'entente intitulé *Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques*

*relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026;*

Il est proposé par Martin Nichols  
Appuyé par Louise Arpin  
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de La Présentation adhère à l'entente intitulé *Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026*, tel que présenté, et ce, pour sa durée, soit à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains jusqu'au 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune; et

D'autoriser le maire Claude Roger ou le maire suppléant Georges-Étienne Bernard et la directrice générale et secrétaire-trésorière Josiane Marchand ou la secrétaire-trésorière adjointe Guylaine Giguère à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de La Présentation; et

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

#### **11- BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC – NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE RÉSOLUTION NUMÉRO 192-10-20**

Considérant qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Considérant qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

Considérant que la Municipalité de La Présentation est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

Considérant que la Municipalité de La Présentation n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

#### **12- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE – APPROBATION DU MONTANT DES DÉPENSES RÉSOLUTION NUMÉRO 193-10-20**

Considérant que la Municipalité a reçu confirmation du ministre des Transports, de l'octroi d'une subvention de 25 000 \$, dans le cadre du Programme d'Aide à la voirie locale – Volet projet particulier d'amélioration, pour effectuer le rechargement de pierre ainsi que l'épandage d'abat poussière dans le rang Salvail Nord et l'ajout de panneaux de signalisation dans le rang Plamondon;

Considérant que la Municipalité doit donner confirmation de la réalisation et du montant des travaux;

Considérant que les travaux de rechargement de pierre ainsi que l'épandage d'abat poussière prévue au rang Salvail Nord ont été exécutés en 2020, pour un montant de dépenses de 32 556,90\$, taxes incluses;

Considérant que les travaux de remplacement de ponceaux dans le rang Salvail Nord ont également été réalisés en 2020, pour un montant de dépenses de 21 267,92\$, taxes incluses;

Considérant que l'achat et l'installation d'un panneau d'arrêt lumineux sur le chemin Plamondon, ont été faits en 2020, pour un montant de dépenses de 1 428,88 \$, taxes incluses;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

De confirmer et d'approuver les dépenses effectuées au montant total de 55 253,70 \$, taxes incluses pour les travaux exécutés au rang Salvail Nord et au chemin Plamondon pour un montant subventionné de 25 000\$ et ce, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

De confirmer que les travaux qui ont été exécutés conformément aux présentes dépenses l'ont été sur des routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**13- VIDANGES DES PUISARDS, NETTOYAGE DES POSTES DE POMPAGES ET DE LA CHAMBRE DE GRAISSE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 194-10-20**

Considérant qu'il est requis de procéder au nettoyage des postes de pompage et de la chambre de graisse en plus d'effectuer la vidange des puisards en période automnale;

Considérant la grille tarifaire de la compagnie Enviro5 pour effectuer ces travaux;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Enviro5 pour procéder aux travaux de nettoyage mentionnés précédemment, sous la supervision du Responsable des travaux publics, selon la grille de tarif du mois d'avril 2020;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront terminés.

**14- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOTS 6 356 891, 6 356 892 ET 6 356 893, SITUÉS SUR LA RUE DE L'ÉGLISE – LOTISSEMENT ET MARGE DE REcul LATÉRALE PROJETÉE DÉROGATOIRE – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU  
RÉSOLUTION NUMÉRO 195-10-20**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au bureau municipal relatif au lotissement des lots 6 356 891, 6 356 892 et 6 356 893, rue de l'Église et à l'implantation projetée de 6 résidences unifamiliales jumelées.

Considérant que cette demande vise à permettre le lotissement des lots 6 356 891, 6 356 892 et 6 356 893 en six lots pouvant accueillir des résidences unifamiliales jumelés ;

Considérant que le projet propose 6 terrains, possédant chacun une largeur de 7,71 mètres ;

Considérant que l'article 8.6.1 du règlement d'urbanisme numéro 06-81 précise que la largeur minimale pour un lot dont l'usage est une résidence unifamiliale jumelée est de 8,10 mètres ;

Considérant que la demande vise également à permettre l'implantation de 6 résidences unifamiliales jumelées avec des marges de reculs latérales d'au plus 1,7 mètre ;

Considérant que le tableau B de l'annexe C du règlement d'urbanisme numéro 06-81, que la marge de recul latéral minimale pour l'implantation d'un bâtiment principal dans la zone CH-102 doit être de 2 mètres ;

Considérant que la dérogation ne porte pas préjudice à la jouissance des droits de propriété des résidences voisines;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 24 septembre 2020 ;

Considérant les commentaires des citoyens lors de la consultation publique en début de séance;

Il est proposé par Martin Nichols  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

De reporter le point à la prochaine séance du conseil.



**15- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 260-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU CHAPITRE 18 PORTANT SUR LES CHENILS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 196-10-20**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que la Municipalité souhaite modifier quelques dispositions relatives au chenil;

Attendu que la Municipalité a constaté la difficulté d'application de certaines dispositions de son règlement;

Attendu que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, mardi le 1<sup>er</sup> septembre 2020, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés ;

Attendu que la Municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum suite à la publication d'un avis à cet effet, le 9 septembre 2020 conformément à la loi ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Louise Arpin  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 260-20 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier certaines dispositions du chapitre 18 portant sur les chenils » et qu'il y soit décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 18.3 du règlement d'urbanisme numéro 06-81, intitulé Dispositions générales, est modifié de la façon suivante :

2.1 La 4<sup>ème</sup> puce est remplacée par le texte suivant :

« Le bâtiment où sont gardés les chiens doit être implanté sur des fondations de béton et doit être muni d'électricité.»

2.2 La 5<sup>ème</sup> puce est abrogée :

« Le bâtiment où sont gardés les chiens doit être équipé d'une fosse septique distincte de celle du bâtiment principal.»

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Claude Roger, Maire

---

Josiane Marchand,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**16- CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA COMPAGNIE 9146-6763 QUÉBEC INC – LOT 3 698 595, RANG SALVAIL NORD  
RÉSOLUTION NUMÉRO 197-10-20**

*Monsieur Jean Provost mentionne un intérêt dans ce dossier et se retire du vote*

Considérant que la compagnie 9146-6763 Québec inc demande l'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation non agricole du lot 3 698 595, soit l'exploitation d'une sablière et son chemin d'accès ;

Considérant les autorisations 334042 (2004), 359651 (2009) et 406839 (2014) rendues par la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lot 3 698 595 ;

Considérant que le lot 3 698 595 est déjà partiellement exploité comme une sablière ;

Considérant qu'il n'existe pas ailleurs sur le territoire de la Municipalité un endroit plus propice à cette pratique, car l'ensemble des sablières du territoire de la Municipalité La Présentation sont implantées dans ce secteur;

Considérant qu'il n'y a pas d'autre emplacement pouvant accueillir cette activité à l'extérieur de la zone agricole, sur le territoire de la Municipalité de La Présentation ;

Considérant que la demande n'implique pas de vendre, de donner ou d'échanger des parties de l'emplacement visé ;

Considérant que le projet n'affectera pas négativement les usages agricoles avoisinants ;

Considérant que le projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité;

Il est proposé par Martin Nichols  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ par la compagnie 9146-6763 Québec inc visant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit l'exploitation d'une sablière et son chemin d'accès du lot 3 698 595, rang Salvail Nord.

#### **17- ENTRETIEN DES PATINOIRES – MANDAT POUR LA SAISON HIVERNALE 2020-2021 RÉSOLUTION NUMÉRO 198-10-20**

Considérant que la Municipalité désire renouveler le mandat pour l'entretien des patinoires;

Considérant l'offre de services présentée à Stéphane Cournoyer pour effectuer ces travaux pour la saison hivernale 2020-2021;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le contrat de travail signé par Stéphane Cournoyer pour l'entretien des patinoires durant la saison hivernale 2020-2021;

D'autoriser Stéphane Cournoyer à débiter les travaux dès que la température le permettra;

D'autoriser le paiement des honoraires exigés au contrat, au montant de 9 900\$, selon les modalités prévues à l'entente, incluant l'entretien de l'anneau de glace.

#### **18- SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE – RECRUTEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 199-10-20**

Considérant que la saison hivernale 2020-2021 arrive à grands pas et que nous aurons besoin de personnel pour la surveillance de la patinoire;

Considérant qu'il y a des postes de surveillant de patinoire de disponibles;

Considérant que les offres d'emploi seront affichées à compter du 9 octobre 2020;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la coordonnatrice des loisirs Valérie Avard et la directrice générale Josiane Marchand de procéder à l'embauche des personnes pour pourvoir les postes affichés, aux conditions mentionnées.

#### **19- DIVERS**

**19.1 MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS – MANDAT À ÉCHO-TECH H<sub>2</sub>O  
RÉSOLUTION NUMÉRO 200-10-20**

Considérant que la loi nous oblige à mesurer et évaluer les volumes de boues cumulés dans les étangs une fois par année ;

Considérant l'offre de services transmise par Echo-Tech H<sub>2</sub>O pour mesurer et obtenir l'analyse complète des boues;

Il est proposé par Geroges Etienne Bernard  
Appuyé par Louise Arpin  
Et résolu à l'unanimité

De mandater Écho-Tech H<sub>2</sub>O pour effectuer la mesure des boues des étangs aérés, au prix de 1 235\$ plus les taxes, ainsi que les 4 prélèvements et les 4 analyses de boues, pour un montant de 3 523\$ plus les taxes, tel que décrit dans l'offre de services de l'entreprise, datée du 17 août 2020;

D'autoriser le paiement de la facture relative à ces travaux lorsqu'ils auront été effectués.

**20- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 9 septembre 2020,

MRC – Procès-verbal du comité administratif du 16 juin 2020

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 10 juin 2020

MRC – Résolution numéro 20-08-239 – Carrières et sablières – Redevances – Distribution aux municipalités - Autorisation

MRC – Résolution numéro 20-08-247 – Bandes riveraines – Délégation de compétence -Projet d'entente - Autorisation

MRC – Résolution numéro 20-08-268 – Journée internationale des personnes âgées – 1<sup>er</sup> octobre 2020 – Proclamation

MRC – Résolution numéro 20-09-273 – Réception des Fêtes – Mandat et lieu – Modification de la résolution numéro CA 20-07-80 - Autorisation

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 23 septembre 2020

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 octobre 2020

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 août 2020

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 23 septembre 2020

RIAM – Budget 2021

MAMH – Demande de financement pour la réalisation d'un projet d'acquisition et de consolidation des données des réseaux d'aqueduc et d'égouts et d'analyse des besoins du réseau d'aqueduc

MSSS – Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – Soutien offert aux municipalités quant à la gestion des conséquences liées à la pandémie de la COVID-19

MELCC – Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINT-MADELEINE – Résolution numéro 2020-09-120 – Adoption du projet de règlement numéro 495-10 modifiant le règlement numéro 495 constituant le plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Madeleine et assurant la concordance au SAR (TIAM)

VILLE DE SAINT-HYACINTHE – Approbation du règlement numéro 350-113 modifiant les règlements numéros 349 et 350 en ce qui a trait à diverses dispositions

**21- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

**22- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 201-10-20**

Il est proposé par Louise Arpin

Appuyé par Jean Provost

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h53.

---

Claude Roger  
Maire

---

Josiane Marchand  
Directrice générale et secrétaire-trésorière